Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Pargue dóu Ventour

# DECISION N°2025-22

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DREAL- SOUTIEN A L'INGENIERIE DU PNR PROGRAMME D'ACTIONS 2026

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL CS DEL 2024-09-25-13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant que la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour d'une ambition cadre et 3 ambitions thématiques que sont :

- Ambition cadre : Pour un projet de territoire partagé ;
- Ambition 1 : Pour protéger et révéler nos patrimoines ;
- Ambition 2 : Pour un développement économique durable qui valorise les ressources locales ;
- Ambition 3 : Pour préserver et préparer nos paysages de demain.

Ces ambitions sont déclinées en 13 orientations stratégiques et 40 mesures opérationnelles fixant le projet de développement durable dont le territoire du Mont-Ventoux souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en PNR.

Considérant, les domaines de compétences de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et en particulier sa volonté d'apporter un soutien financier aux Parcs naturels régionaux en matière de politique environnementale sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité ;
- Sites et Paysages ;
- Aménagement du territoire et urbanisme ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional.

Considérant le programme d'ingénierie déployée par le Parc naturel régional du Mont-Ventoux au titre de l'année 2026 sur les volets Biodiversité, Paysages et évaluation de la mise en œuvre de la Charte.
Considérant le budget total de ces opérations établi à 150 000 € TTC pour l'année 2026.

DECIDE,

De solliciter, l'octroi d'une subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 150 000 € au titre de l'année 2026, pour la réalisation de l'ensemble des actions précitées pour lesquelles la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur apportera son soutien financier,

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20251117-DEC-2025-22-AR-AR
Date de télétransmission : 20/11/2025
Date de réception préfecture : 20/11/2025

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes,

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 17/11/2025

La Présidente du
Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC

Parc naturel régional du Mont-Ventoux
378, avenue Jean Jaurès, 84200 Carpentras • Tél : 04 90 63 22 74 • contact@parcduventoux.fr • www.parcduventoux.fr